

# **Travaux de fontainerie et de génie civil sur les ouvrages de captage, de production, de transport, de stockage et de distribution relatifs à l'alimentation en eau de Paris - Autorisation de signer l'avenant aux lots 1, 2 et 3 du marché n°18S0002**

---

## **Délibération 2021-049**

### **Exposé**

Le marché n°18S0002 a pour objet les travaux de fontainerie et de génie civil sur les ouvrages de captage, de production, de transport, de stockage et de distribution relatifs à l'alimentation en eau de Paris. Il permet en outre d'assurer les travaux relatifs à l'entretien, à la réparation, aux urgences opérationnelles, aux travaux neufs, aux comptes de tiers, au renouvellement en cas d'urgence, au renouvellement planifié, à la création, la modification et la suppression et à l'entretien des branchements, à l'intervention sur des ouvrages et matériaux contenant de l'amiante et des HAP, à l'entretien des bornes fontaines dans les parcs et jardins et, de façon ponctuelle, aux contrôles fonctionnels sur les points en eau incendie.

Il a été conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 9 000 000€ HT et un maximum de 24 000 000€ HT et pour une durée de 4 ans non reconductible.

L'avenant sur les trois lots qui le composent a pour objet la contractualisation de travaux supplémentaires et notamment le remplacement de compteurs dans le cadre du projet de télérelève.

L'opération de renouvellement massif des compteurs et systèmes de télérelevé est exécutée majoritairement au travers du marché n°16S0090, notifié au Groupement Suez Eau France – Suez Smart Solutions le 1<sup>er</sup> août 2017. Ce marché prévoit, au titre de la prestation de déploiement des nouveaux compteurs et équipements de télérelevé, un remplacement standard pièce pour pièce des compteurs, sans travaux d'adaptation ni de remise en conformité préalable.

Les cas de figure atypiques sont cependant exclus de son périmètre. Il revient ainsi à Eau de Paris de faire réaliser ces travaux qui correspondent à environ 7% du parc à déployer, soit environ 7 500 compteurs. La volumétrie importante de cas atypiques ainsi que la nécessité de renouveler le parc de compteurs avant la fin 2022 selon les exigences de l'arrêté du 6 mars 2007, nécessitent la mise en place d'un déploiement de type industriel.

Pour répondre à ce besoin, il est nécessaire d'ajouter de nouvelles prestations au marché n°18S0002, le montant maximum de chacun des lots de l'accord-cadre étant dans ce cadre porté de 24 000 000€ à 26 000 000€, soit une hausse de 8,3 % par rapport au montant initial du marché.

La commission d'appel d'offres réunie le 4 mai 2021 a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

**Il est proposé au Conseil d'administration :**

- **D'approuver la passation de l'avenant aux lots n°1, 2 et 3 du marché n°18S0002 relatifs aux travaux de fontainerie et de génie civil sur les ouvrages de captage, de production, de transport, de stockage et de distribution relatifs à l'alimentation en eau de Paris ;**
- **D'autoriser le Directeur général de la régie Eau de Paris à signer l'avenant aux lots n°1, 2 et 3 du marché n°18S0002 relatifs aux travaux de fontainerie et de génie civil sur les ouvrages de captage, de production, de transport, de stockage et de distribution relatifs à l'alimentation en eau de Paris.**

